

Programme de législature de la Municipalité
















Froideville

2021 - 2026



**Programme de législature de la Municipalité de
Froideville à l'attention du Conseil communal**

Programme de législature 2021 - 2026

 Cadre général	2-4
 Plan stratégique de la Municipalité de Froideville	5
 Thème 1 : Administration	6
 Thème 2 : Relations avec la population et communication	7
 Thème 3 : Relations extérieures	8
 Thème 4 : Economie	9
 Thème 5 : Energie	10
 Thème 6 : Sécurité	11
 Thème 7 : Activité sociales	12
 Thème 8 : Aménagement du territoire, logements	13
 Thème 9 : Service technique et voirie	14
 Thème 10 : Bâtiments et patrimoine immobilier	15
 Thème 11 : Finances	16
 Thème 12 : Développement durable	17
 Conclusions	18

Préambule

Les profondes mutations que connaît l'environnement de la gestion communale au niveau politique, économique et social contraignent les responsables locaux à planifier leurs actions sur le moyen terme, à savoir à un horizon de 10 à 15 ans. Dans ce contexte, les communes restent maîtresses de leur destin pour autant que leurs atouts soient valorisés, que les opportunités qui se présentent soient saisies et les risques potentiels suffisamment anticipés. Une telle approche nécessite, en premier lieu, la définition d'un état idéal réaliste correspondant à cette vision à moyen terme, permettant ainsi d'orienter efficacement le plan d'action.

Vision à moyen terme

Pour la commune de Froideville cet état idéal déterminé pour le moyen terme se conjugue selon 4 dimensions :

- en ce qui concerne la population, par une stabilisation de son effectif pour atteindre à terme environ 2'750 habitants ;
- en ce qui concerne l'économie, par un dynamisme et une ouverture reposant sur une mixité d'activités et de prestations ;
- en ce qui concerne la qualité de vie, par la recherche permanente du bien-être du citoyen, concrétisée par des actions et mesures garantissant un environnement construit et des loisirs appropriés ;
- en ce qui concerne le développement durable, clé de voûte de l'Agenda 2030, par la recherche d'un équilibre entre la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale.

Base de travail

La poursuite d'une politique communale volontariste, contribuant à la réalisation de cet état idéal, passe par la définition d'objectifs relatifs à des problématiques clairement identifiées et justifiant des interventions adéquates. Ainsi, le programme de législature 2021-2026 comporte 37 objectifs distincts répartis selon 11 thèmes principaux et engendrant 42 actions spécifiques. Chacune des actions est accompagnée d'un critère de performance permettant de mesurer régulièrement son état d'avancement ainsi que son taux de réussite.

La réalisation de chaque objectif incombe à un responsable de dicastère.

Cependant les activités liées nécessitent, le plus souvent, l'appui d'autres secteurs d'activité. Cette interdépendance a été mise en évidence et les contributions respectives clairement identifiées afin de garantir l'efficacité de l'action.

D'une manière générale, l'ensemble des mesures envisagées devrait, pour 60% d'entre elles, agir de manière directe sur la réalisation de cet état idéal défini pour le moyen terme, le solde consistant à créer les conditions cadres garantissant leur mise en œuvre.

Limites du programme

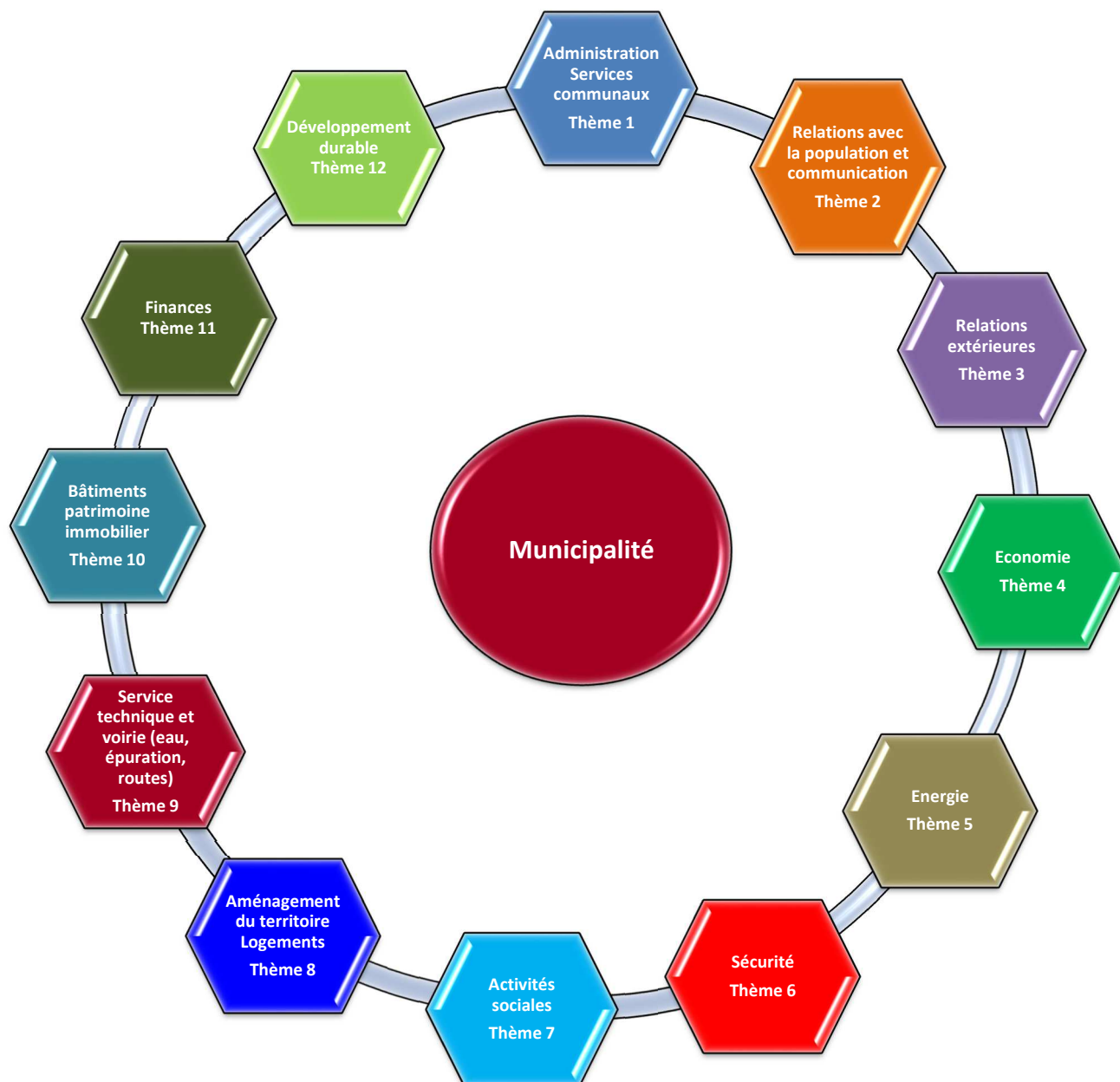
Les limites du programme de législature 2021-2026 sont fixées, d'une part, par le plafond d'endettement (art. 143 Loi sur les Communes) et le plan d'investissements qui en découle, d'autre part, par des besoins réalistes, des moyens financiers et humains proportionnels à notre capacité en fonction du dossier, dans une optique de développement durable.

De plus, ce travail s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de se doter d'un outil de gestion pour la législature et d'aide à la décision dans le cadre du plafond d'endettement.

Les actions qui découlent de tâches de gestion permanentes ne sont pas inscrites dans le cadre de ce programme de législature. Toutefois, elles restent d'une importance stratégique dans le travail quotidien de la Municipalité.

Ce choix permet de se concentrer sur de nouvelles actions, garantes du développement de notre institution conformément à l'état idéal réaliste fixé à moyen terme.

Thèmes généraux



Thème 1

Administration

Objectifs

1. Encourager l'efficacité de l'administration
2. Faciliter la gestion documentaire, le partage d'informations et la conservation à long terme des dossiers numériques
3. Initier la digitalisation de l'administration

Actions spécifiques

1.
 - [a] Moderniser et rationaliser les processus administratifs
 - [b] Adapter les cahiers des prestations de l'administration et définir les responsabilités des collaborateurs
 - [c] Mettre en place un outil de gestion des ressources humaines
2.
 - [a] Mettre en place une gestion électronique des documents
 - [b] Optimiser l'archivage
 - [c] Mettre en place un SIT communal
3.
 - [a] Développer un portail communal avec guichet virtuel
 - [b] Former un apprenti de commerce

Thème 2

Relations avec la population et communication

Objectifs

1. Poursuivre et développer la politique communale en matière de communication
2. Renforcer le dialogue avec la population et ses élus

Actions spécifiques

1

- [a] Actualiser le plan de communication (Froideville info, site internet et autres canaux de communication)

2

- [a] Présenter le programme de législature au Conseil communal et à la population

Thème 3

Relations extérieures

Objectif

1. Favoriser les relations fonctionnelles avec tous les partenaires extérieurs en vue de valoriser les atouts de la Commune.

Actions spécifiques

1.
 - [a] Redéfinir et analyser le cadre d'implication de notre commune dans les associations régionales ou supra régionales
 - [b] Développer la visibilité et l'influence de la Commune en participant activement aux organes intercommunaux, régionaux et cantonaux pour les projets impliquant nos intérêts (parc péri-urbain, EOL Jorat, développement 5G, etc.)

Thème 4

Economie

Objectifs

1. Encourager l'implantation de nouvelles entreprises
2. Soutenir le commerce et l'artisanat local

Actions spécifiques

1.
 - [a] Favoriser le développement des activités en zone artisanale ou village, notamment en zone centrale
 - [b] Veiller à la disponibilité au profit de nouvelles entreprises que ce soit commercial, ou entreprises de service
2.
 - [a] Renforcer les conditions cadres favorables à l'épanouissement du commerce et artisanat local
 - [b] Favoriser autant que possible le recours aux services et prestations des commerces, artisans et entreprises locaux

Thème 5

Energie

Objectifs

1. Définir la politique énergétique communale
2. Sensibiliser et encourager les comportements visant à garantir l'efficacité énergétique

Actions spécifiques

1

[a] Identifier les lignes directrices en matière énergétique valorisant le potentiel local (CàD), en partenariat avec son Conseil d'administration et en optimisant les structures communales afin de réduire les coûts liés aux énergies.

[b] Réfléchir à l'opportunité de créer une structure d'autoconsommation d'énergie électrique (partenariat public-privé)

2

[a] Définir les conditions cadres en faveur d'une utilisation optimale des énergies (politique d'information et mesures d'incitation)

[b] Etablissement d'une stratégie de bilans des consommations d'énergie au niveau de la commune

Thème 6

Sécurité

Objectifs

1. **Garantir la sécurité des personnes et des biens**
2. **Contrôler régulièrement les axes de circulation de la voirie communale (contrôles radars) et renforcer le sentiment de sécurité**
3. **Garantir le contrôle de l'utilisation des parcs véhicules communaux dans le respect de la législation**
4. **Garantir la sécurité des piétons sur la route de Villars-Tiercelin et du chemin du Crétilon, du Maupas et d'autres opportunités**

Actions spécifiques

1.
 - [a] **Maintenir une structure et une organisation sécuritaire conformes aux besoins et à l'évolution des standards**
 - [b] **Mise aux normes des arrêts bus tl selon la législation en vigueur**
2.
 - [a] **Organiser une réflexion avec tous les partenaires concernés sur le catalogue des mesures à entreprendre (commission extramunicipale en matière de sécurité routière)**
 - [b] **Améliorer l'information à la population en matière de sécurité publique (poste mobile de gendarmerie)**
3.
 - [a] **Contrôle de l'occupation des parcs communaux, par un agent de sécurité publique**
4.
 - [a] **Etude des possibilités d'aménagements sécurisés pour les piétons et la mobilité douce**

Thème 7

Activités sociales

Objectifs

1. Développer des structures d'accueil et de loisirs
2. Favoriser la communication, la concertation et la coordination entre les associations à but social, les groupes de bénévoles et les autorités

Actions spécifiques

1.
 - [a] Redéfinir les possibilités de mise à disposition de locaux communaux dans le cadre de modifications structurelles et d'affectations des biens immobiliers.
 - [b] Création d'une patinoire saisonnière au profit de la population et de la région.
 - [c] Création d'un refuge communal.
2.
 - [a] Maintenir une plate-forme d'échange à l'occasion d'une table ronde annuelle pour la coordination des activités communales.

Thème 8

Aménagement du territoire, logements

Objectifs

1. Disposer d'un plan d'affectation communal (PACom)
2. Veiller à développer un habitat adapté aux besoins de la population

Actions spécifiques

1.
 - [a] Réviser et faire adopter le nouveau plan d'affectation communal (PACom), selon les directives des services cantonaux compétents
2.
 - [a] Influencer pour favoriser à l'accession à l'habitat aux jeunes, aux familles et retraités
 - [b] Etudier et mettre en œuvre un projet de réaffectation et de développement du Centre du village

Thème 9

Service technique et voirie (eau, épuration, routes)

Objectifs

1. Réaliser les travaux prioritaires d'assainissement et de développement conformément au Plan général d'évacuation des eaux 2.0 (PGEE)
2. Réaliser les travaux de maintenance ou de création de notre voirie en fonction de la planification établie et des priorités
3. Garantir la pérennité du parc véhicule communal

Actions spécifiques

1.
 - [a] Remplacement de conduites et collecteurs dans les quartiers du Lavoir, Crétilon, giratoire/Sur le Pont, Sésaux
 - [b] Etablissement et mise à jour d'une carte géo référencé du réseau d'eau de la commune (SIT).
 - [c] Mettre en place les mesures découlant de l'autocontrôle de l'eau
2.
 - [a] Application de la planification ERTEC sur les réfections des axes routiers
 - [b] Réfection du Chemin des Pierres (dans son intégralité)
 - [c] Etudier le parcage des deux-roues
3.
 - [a] Suivi dans la gestion du parc véhicule utilitaire

Thème 10

Bâtiments et patrimoine immobilier

Objectifs

1. Réaffectation du bâtiment de Belle Vue à des fins de logements communaux
2. Création d'une extension (salle polyvalente) sur le site du complexe scolaire
3. Entretien et développer les infrastructures communales

Actions spécifiques

1.
 - [a] Etudier et mettre en œuvre un projet de réaffectation du bâtiment de Belle Vue par la création d'appartements communaux
2.
 - [a] Etudier et mettre en œuvre la réalisation d'une salle par extension de la salle de gymnastique existante
3.
 - [b] Réfection bâtiment administratif, Maison de commune (2^{ème} étape)

Thème 11

Finances

Objectifs

1. **Poursuivre le contrôle strict et constant des dépenses et des investissements**
2. **Raccourcir les délais de clôture des comptes, faciliter la diffusion des résultats financiers**
3. **Réaliser et aménager les infrastructures nécessaires tout en maîtrisant l'endettement communal**

Actions spécifiques

1.
[a] **Mettre en place un SCI (Système de contrôle interne)**
2.
[a] **Optimiser et simplifier les processus comptables**
[b] **Développer et améliorer le logiciel de gestion**
[c] **Simplifier les documents financiers**
3.
[a] **Calculer et publier régulièrement les indicateurs et chiffres clés de la commune**

Thème 12

Développement durable

Objectifs

1. Appliquer par déclinaison, les objectifs de développement durable (ODD) et leurs sous-objectifs formant la clé de voûte de l'Agenda 2030.
2. Tenir compte équitablement de la dimension économique, de la dimension sociale et de la dimension environnementale du développement durable

Actions spécifiques

1.
 - [a] Etudier la possibilité de développer un Plan énergie et climat communal (PECC)
 - [b] Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, dans ce qui nous est maîtrisable
 - [c] Renaturer le ruisseau des Adélins sur environ 650 m
2.
 - [a] Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
 - [b] Établir des modes de consommation et de production durables

Conclusions


Les thèmes stratégiques incluant les actions définies dans le présent document démontrent la volonté de la Municipalité d'aller dans le sens d'une politique de dialogue et de proximité en faveur des citoyennes et citoyens en regard de la vision idéale réaliste fixée à moyen terme. Dans le même temps, elle souhaite aussi développer, avec ses partenaires cantonaux et régionaux, les synergies nécessaires et utiles, seules garantes d'une bonne utilisation des deniers publics et d'un développement harmonieux et durable.

La Municipalité, avec le soutien de son administration, mettra tout en œuvre de manière à finaliser les actions décrites afin d'atteindre les objectifs fixés.

Elle ne pourra cependant le faire qu'en étroite collaboration avec le Conseil communal et les habitants de Froideville. De plus, la Municipalité n'ignorera pas toutes les tâches qui lui sont dévolues par la loi pour le bien-être de sa population.


Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :


Michel Soutter